



Des bugers Vegan et sans viande devant les tribunaux

Actualité législative publié le 13/12/2019, vu 1084 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

C'est aux Etats-Unis que se déroule l'affaire. Les burgers vegan et sans viande sont la nouvelle tendance de la restauration américaine. Pourtant, cette cuisine healthy ne fait pas que des adeptes.

C'est aux Etats-Unis que se déroule l'affaire. Les burgers vegan et sans viande sont la nouvelle tendance de la restauration américaine. Pourtant, cette cuisine healthy ne fait pas que des adeptes.

En effet, une loi de l'Arkansas prévoyait d'interdire toute référence à la viande sur les étiquettes de ces burgers telles que : « viande, saucisse, rôti » ou même « burger ». Toute entrave à cette loi était passible de 1000 dollars d'amende. La société Tofurky qui propose un rôti de dinde à base de tofu, s'était alors opposée à cette loi. La justice a décidé de suspendre la loi en attendant d'étudier plus profondément le dossier.

« Nous nous réjouissons que le tribunal ait bloqué cet effort clairement inconstitutionnel d'étouffer la concurrence avec de la censure. Les parlements qui ont adopté ou considèrent des lois aussi absurdes devraient en prendre note », a réagi un avocat de l'ACLU Brian Hauss, cité par Le Monde.

>>>> RAULINE AVOCAT